COMMENT CHOISIR UN MASQUE ANTIPOUSSIÈRE?

QUESTIONS FRÉQUENTES
[*mise à jour : 10/2013*]

Certains travaux de bricolage (ponçage d'un plancher, pose d'un isolant...) provoquent un dégagement de particules fines (poussières ou fibres) qui peut représenter un risque pour la santé! A la maison, vous aurez le plus souvent recours à un demi-masque pour protéger vos voies respiratoires; celui-ci recouvre le nez, la bouche et le menton.
Vous choisirez une protection respiratoire suivant la toxicité et/ou la concentration des particules respirables. Un masque de type FFP3 assure une protection 5 fois supérieure à celle d'un masque de type FFP2 qui, lui, protège 2,5 fois plus qu'un masque de type FFP1.

Attention à ne pas confondre un masque "de confort" et un masque "antipoussière": ils sont souvent vendus l'un à côté de l'autre mais seul le second protège le porteur. Vous reconnaîtrez un vrai masque antipoussière à son étiquetage: il doit présenter le marquage CE, la mention EN149:2009 (norme selon laquelle il a été testé) et la classe de protection (FFP1, FFP2 ou FFP3).

La désignation du masque de protection respiratoire est désormais « demi-masque filtrant contre les particules ». Le sigle NR ou R est à ajouter après FFP1, FFP2, FFP3 :

1. NR : Si l'utilisation du demi-masque filtrant est limitée à une journée de travail. Il est non réutilisable.
2. R : Si le demi-masque filtrant est utilisable plus d'une journée de travail. Il est donc réutilisable. Si besoin, la lettre D doit être rajoutée suivant la performance du colmatage. Exemple : FFP3 NR D.

Les masques fabriqués avant la prise en compte de la nouvelle norme peuvent avoir encore l'ancien marquage.

Liens
[1] https://www.ecoconso.be/fr/Comment-choisir-un-masque
[2] https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/pollution-interieure-et-sante
[3] https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/poussiere
[4] https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons